

FinancementFormation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**M2S33 FORMATIONS
Isabelle COUTON
05.57.54.54.94
isabelle.couton@m2s33.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :SST : sans niveau spécifique MAC APS :
Détenir l'aptitude professionnelle exigée dans
le Décret N° 2007-1181 du 3 Août 2007
modifiant le décret 2005-1122 du 6 septembre
2005 Relatif à l'aptitude professionnelle des
dirigeants et des salariés des entreprises
exerçant des activités de surveillance et de
gardiennage, de transport de fonds et de
protection physique des personnes. Titulaire
d'une formation Sauveteur Secouriste du
Travail (SST) valide pour le dépôt de la
demande de renouvellement de carte
professionnelle**Prérequis pédagogiques :**MAC APS : Le stage est précédé d'une
évaluation pédagogique individualisée portant
sur les connaissances du stagiaire.**Contrat de
professionnalisation
possible ?**

Non

Objectif de la formation

SST - Sauveteur Secouriste du Travail Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient. MAC APS Pour le renouvellement de leur carte professionnelle, les agents doivent justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de leur carte professionnelle – Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Contenu et modalités d'organisation

SST n° CARIF : 201804033243 - MAC APS n° CARIF 201804033245

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)****Certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) - Sans niveau spécifique
Agent de prévention et de sécurité - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)**

Éligible au CPF

Et après ?**Suite de parcours****Non renseigné****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00509032	du 16/09/2024 au 31/12/2025	Bordeaux (33)	M2S33 FORMATIONS			